

# **COMMUNE DE PONT DE CHERUY** **BUDGET PRINCIPAL**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

La commune de Pont de Chéruy connaît depuis les années 2000 une croissance démographique et résidentielle intense.

Bénéficiant du desserrement de l'agglomération lyonnaise et de sa proximité avec différents bassins d'emplois, dont l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, elle occupe désormais le statut de polarité de bassin de vie au sein du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Historiquement industrielle, la commune a vécu une transition économique importante par le biais du développement d'activités tertiaires.

Membre de la Communauté de Commune "Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné", elle compte 6.144 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les principales orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2024 sont axées sur les engagements suivants :**

- ▶ Réduire son endettement.**
- ▶ Ne pas augmenter la pression fiscale.**
- ▶ Gérer les dépenses de fonctionnement de manière à dégager des possibilités d'investissement.**
- ▶ Réaliser les investissements nécessaires.**

A la clôture de l'exercice 2023, on constate un excédent en section de fonctionnement de 1 610 129 € et en section d'investissement de 2 854 235.87 €.

L'exercice 2024 devra être engagé sur des bases prudentes, en prenant en compte le taux d'inflation (5.7 % en 2023 estimé à 4 % en 2024)

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges de gestion courante
- charges exceptionnelles,
- charges d'ordre (dotation aux amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées...)

<u>DEPENSES</u>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Totales	9 510 294.59	7 371 882.68
Réelles	6 262 821.26	6 658 142.70

Les dépenses totales 2022 tiennent compte des écritures d'ordre générées par les ventes de biens d'un montant de 2 700 000 € (terrain Fondation de France, vente à la SCC Laziale)

## **I - CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Achat de petit matériel, entretien des bâtiments, voirie, terrains et véhicules communaux, fluides, charges immobilières, assurances, restauration scolaire, fournitures scolaires et administratives, frais d'actes et contentieux, frais de télécommunication, taxes foncières.

Exercice 2022..... 1 939 155.88 €  
Exercice 2023.....2 073 274.20 €

Pour 2024, les charges générales devraient subir une hausse compte tenu de l'inflation.

La participation de la Commune aux frais de fournitures scolaires s'élevait à 35 € par élève pour les écoles élémentaire et maternelles pour l'exercice 2023 soit 24 710 €. Pour 2024, le montant restera identique. Les 3 écoles totalisent 679 élèves.

## **II -CHARGES DE PERSONNEL**

► **Exercice 2022** = 3 674 532.02 €.  
► **Exercice 2023** = 3 825 183.50 €

Hausse due principalement à la revalorisation des grilles indiciaires

En 2024, ce chapitre devrait subir une hausse compte tenu de la revalorisation statutaire des agents et du recrutement éventuel de personnel envisagé.

## **III - CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre regroupe notamment les contributions aux différents syndicats et organismes communaux, la subvention au CCAS, la participation aux frais du S.D.I.S, les subventions aux différentes associations et les indemnités et frais de missions des Elus.



La subvention d'équilibre à la ZAC Centre- Ville d'un montant de 161 000 € en 2023 est estimée à 405 000 € pour 2024.

En 2024, la subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale devrait être de l'ordre de 42 000 €.

D'un montant total réalisé de 651 029.96 € en 2023, les prévisions pour ce chapitre sont estimées à 930 400 € en 2024. Cette hausse provient de l'augmentation de la subvention prévue pour la ZAC ; conséquence de notre volonté de ne pas réaliser d'emprunt sur ce budget annexe.

#### **IV - ETAT DE LA DETTE**

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2023

	<u>Intérêts</u>	<u>Capital</u>	<u>Annuités</u>
Exercice 2022	78 827 €	620 000 €	698 827 €
Exercice 2023	65 369 €	571 443 €	636 812 €
Exercice 2024	52 594 €	530 698 €	583 292 €

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Encours de la dette	5 070 553	4 460 767	3 898 292
Nombre d'habitants	5 814 (source INSEE)	6 024 (source INSEE)	6 144 (source INSEE)
Ratios	859 €/habitant	740 €/habitant	634 €/habitant

La moyenne nationale des communes de strate identique est de 1 014 €/habitant

Les recettes principales de la commune constatées au terme de l'exercice 2023 sont les suivantes :

		<u>Prévu BP 2023</u>	<u>Réalisé 2023</u>
70	Produits des services	907 600	892 105.63
73	Impôts et taxes	3 830 300	4 138 625.70
74	Dotations et participations	2 475 849	2 416 337.09
752	Revenu des immeubles et divers	110 000	114 974.70
758	Produits divers	55 000	129 157.53
013	Atténuation de charges	80 000	79 004.57
773	Mandats annulés		530.00
775	Produit des cessions	100 000	100 000.00
002	<i>Excédent de fonctionnement 2022</i>	1 053 251	1 053 251.00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>8 513 700</b>	<b>8 923 986.22</b>
72	Travaux en régie	55 000	54 799.34
777	Reprise d'amortissements	2 500	2 342.87
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>57 500</b>	<b>57 142.21</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 571 200</b>	<b>8 981 128.43</b>

Les principales ressources de fonctionnement de la commune proviennent principalement des recettes issues de la fiscalité directe locale, de la DGF, des dotations de compensation versées par l'état et des produits issus de l'exploitation de ses services.

### **Recettes de fonctionnement totales**

Année 2022..... 10 784 721.38 €

Année 2023.....8 981 128.43 €

Pour l'année 2024, une augmentation des recettes pourrait résulter de l'augmentation par les services fiscaux des bases des 4 taxes.



## PRODUITS DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 038-213803166-20240307-DEL10\_2024-DE



D'un montant réalisé de 892 105 € en 2023, ils devraient être du même ordre en 2024. Ils sont composés principalement des redevances des services périscolaires (familles et subvention de la CAF pour les restaurants scolaires halte- garderie et centre loisirs,) et des activités sportives et culturelles.

## I - IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre comporte principalement le produit des impôts locaux directs perçus par la commune :

	<u>Bases 2023</u>	<u>Taux 2023</u>
Taxe sur le foncier bâti	6 365 000	37.15 %
Taxe sur le foncier non bâti	18 200	40.26 %
Taxe d'habitation	648 418	16.23 %
Cotisations foncières des entreprises	1 107 000	23.90 %

La réforme de la taxe d'habitation s'est terminée en 2022.

A l'issu de cette réforme, la taxe est appliquée uniquement sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans (aucune délibération en ce qui nous concerne).

En conséquence, les collectivités ont l'obligation de voter un taux de taxe d'habitation. Le taux de référence est celui voté en 2019 soit pour la commune 16.23 %.

Il sera proposé de ne pas augmenter ces taux en 2024 (pas d'augmentation depuis 1997).

Les bases d'imposition prévisionnelles varient chaque année après revalorisation forfaitaires des valeurs locatives foncières. Ces bases seront notifiées courant mars 2024.

Les autres impôts et taxes : droits de place (ma sur l'électricité (90 000) devraient être du même ordre en 2024.

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élevait à 199 377 € en 2023.

## **II -DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

### **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

L'Etat a associé les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, ce qui a entraîné une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2014 à 2017 (34 %). Le montant de la DGF reste stable depuis 2018 et est estimé à 905 000 € pour 2024.

### **AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Ce sont principalement la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité rurale, et la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle versées par l'état soit un montant total perçu de (1 281 000 €) qui devrait rester stable en 2024.

La participation du Conseil Départemental pour le fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle devrait être de l'ordre de 113 000 € en 2024 identique à 2023. Elle est soumise à une convention entre la commune et le département de l'Isère fixant les objectifs liés au projet de fonctionnement du centre. Cette subvention est reconduite chaque année depuis 2008



# **PROJET DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- **INSTALLATION TOUT NUMERIQUE EDUCATIF DANS LES ECOLES**

## **ACQUISITIONS**

- **ACQUISITION BATIMENTS GOY**
- **ACQUISITION BATIMENT PERRIER**
- **ACQUISITION BATIMENT EX SIVOM**
- **ACQUISITION D'UN CAMION POUR LES ESPACES VERTS**
- **ACQUISITION VIDEO PROJECTEUR ESPACE PONTOIS**

## **TRAVAUX**

- **REPLACEMENT DES FENETRES ECOLE MATERNELLE "LE PTIT CHAMP"**
- **TRAVAUX D'ETANCHEITE DIVERS BATIMENTS**  
(Espace Pontois, gymnase Jean Gaget, Maison des Syndicats, logements de fonction boulevard des Collèges).
- **TRAVAUX AU CIMETIERE**  
(reprise des allées et agrandissement du colombarium)
- **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS PUBLICS**
- **CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

**- AMENAGEMENT DE VOIRIE DIVERS**

**(ralentisseurs rue Aimé Pinel, abords de la ZAC, ilot Grammont-Liberté, rue de la Gravière, VRD futur groupe scolaire).**

**- INSTALLATION JEUX AU CHATEAU GRAMMONT**

**- AMENAGEMENT ILOT GRAMMONT/LIBERTE**

---

**REVITALISATION DU CENTRE BOURG –CONVENTION AVEC EPORA**

Le coût de l'opération évalué à 3 824 000 € HT implique une participation financière de la commune à hauteur de 1 900 413 €

La commune a procédé à un premier remboursement à l'EPORA de 1 000 000 € en 2021, 400 000 € en 2022 et devrait solder sa participation en 2024 soit 500 413 €

**PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- FCTVA (estimé à 96 000 €)
- Taxe d'aménagement (estimée à 200 000 €)
- Virement de la section de fonctionnement (estimé à 540 000 €)
- Vente tènement rue de la Liberté 140 000 €
- Vente tènement 30-32 rue Grammont 160 000 €
- Vente hangar municipal Bd de l'Union 800 000 €